



**Convention de partenariat entre
le Crédit agricole des Savoie
et
Grand Chambéry**

CONVENTION DE PARTENARIAT :

La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry sous le numéro SIREN 200 069 110 dont le siège est situé 106 allée des Blachères, 73000 CHAMBERY, représentée par sa vice-présidente, Sylvie Koska, habilitée à la signature de la présente, par décision n° XXXX du Bureau de Grand Chambéry le 27 juin 2019,

et

Le Crédit Agricole des Savoie, immatriculé au RCS d'Annecy sous le n° 302 958 491 et dont le siège est situé PAE les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 ANNECY cedex 9

représentée par M. Brice Yungmann
en sa qualité de Directeur marketing et communication,

ont décidé par les présentes de signer une convention de partenariat, dont les modalités sont ci-après définies.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les CitésLab ont pour mission de favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville par :

- Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur ces territoires sensibles,
- L'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise et sécurisation de leur parcours de création.

Le CitésLab de Grand Chambéry propose un accueil individualisé et gratuit aux habitants des 38 communes de la communauté d'agglomération, notamment pour les personnes sans emploi qui souhaitent bénéficier :

- d'une aide pour clarifier une idée de création d'entreprise,
- vérifier sa faisabilité et la structurer (étude de marché, ...),
- d'une information sur les étapes de la création d'entreprise et sur les statuts juridiques,
- d'une mise en relation avec les acteurs et réseaux de la création d'entreprise en matière de montage et financement de projet.

Un dispositif CitésLab, c'est :

- un chef de projet à temps plein,
- physiquement présent sur le quartier la majeure partie de son temps, en relation étroite avec les réseaux de la création d'entreprises,
- une structure qui porte le dispositif et le chef de projet,
- un comité de pilotage local composé notamment des financeurs de l'opération et des opérateurs locaux de l'accompagnement à la création d'entreprise,
- un comité technique chargé de mettre en place les actions locales.

Le Crédit Agricole des Savoie est engagé historiquement auprès des grands réseaux de soutien à la création d'entreprises et des plateformes d'Initiatives locales (PIL), tels Initiative France, Réseau Entreprendre 73 et 74 et France Active. L'ambition est de permettre aux créateurs ou repreneurs d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement humain structuré au-delà du simple levier financier souvent matérialisé par un prêt d'honneur ou des garanties.

Dans le prolongement de ces partenariats et en vue de participer activement au développement économique des départements savoyards, le Crédit Agricole des Savoie apporte sa contribution pour :

- soutenir la création et la reprise d'entreprises en accordant des prêts « Tremplin » via son fonds d'intervention mutualiste,
- optimiser les chances de réussite des créateurs et repreneurs d'entreprises, le Crédit Agricole des Savoie a mis en place en parallèle, le prêt « Lanceur Pro ».

Enfin, avec le site internet jesuisentrepreneur.fr by CA qui regroupe des informations et des outils dédiés à l'accompagnement des créateurs d'entreprise, le Crédit Agricole leur permet de concevoir en ligne leur business plan et d'héberger l'ensemble des documents utiles.

Le Crédit Agricole des Savoie encourage la mise en relation entre ces réseaux, les entrepreneurs, et ses 313 conseillers de clientèle professionnelle.

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin de signer le partenariat objet des présentes.

CECI EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 : CONTRIBUTION DU CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

- Le CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE s'engage à verser pour le CitésLab de Grand Chambéry une participation financière annuelle de deux mille euros toutes taxes comprises (2.000 € ttc),
- En sus, le CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE s'engage à :
 - ✓ Nommer un interlocuteur privilégié pour le CitésLab,
 - ✓ Relayer vers le CitésLab des créateurs d'entreprise dont les projets sont faisables mais dont la préparation du dossier est insuffisante pour recueillir à ce stade un soutien bancaire,
 - ✓ Recevoir les créateurs d'entreprise dont les projets ont été détectés comme faisables par le CitésLab,
 - ✓ Soutenir le concours de l'idée :
 - en relayant le dispositif de communication de CitésLab auprès de ses clients et des bassins de l'agglomération concernée,
 - par la présence du Crédit Agricole des Savoie dans le jury
 - par la remise d'un prix à un lauréat et assurer un reportage vidéo de 3 minutes dont le prestataire est au choix et à la charge du Crédit Agricole des Savoie. La vidéo sera co-brandées Crédit Agricole des Savoie et CitésLabs.

La valorisation de l'affichage du Concours de l'Idée dans les agences du CADS et le reportage est estimée à 5 000€ ttc.

ARTICLE 2 : CONTRIBUTION DU CITESLAB DE GRAND CHAMBERY

Vis-à-vis du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE, Grand Chambéry en tant que structure porteuse du CitésLab prend les engagements suivants :

- Le Crédit Agricole des Savoie sera le seul partenaire bancaire sur les supports de communication du CitésLab pendant la durée de ce partenariat. Cela s'entend hors BPI France et Caisse des Dépôts,
- A finalisation du dossier d'amorçage, CitésLab informera l'entrepreneur du partenariat avec la Crédit Agricole des Savoie notamment en donnant la carte de visite du référent.
- Présenter deux (2) fois par an aux conseillers du Crédit Agricole des Savoie, les missions, l'activité et la méthodologie du CitésLab,
- Dans le cadre du Concours de l'idée
 - afficher son logo sur les supports de communication réalisés à cet effet : invitation, affiches, kakémonos, objets promotionnels ...,
 - mettre en valeur les kakémonos du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE lors des animations, jury, remise de prix
 - afficher son logo et un lien vers son site internet en qualité de partenaire depuis le site internet de CitésLab.

ARTICLE 3 : DUREE

Cette convention est conclue pour un an correspondant du 28 juin 2019 au 27 juin 2020.

Un bilan sera réalisé par les partenaires signataires de cette convention. Les deux partenaires conviennent de se rapprocher deux (2) mois avant son terme afin d'examiner les conditions de son éventuel renouvellement pour la période suivante.

La convention peut être dénoncée par chacune des parties à tout moment après un préavis de deux mois.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE

Grand Chambéry et le CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE reconnaissent le caractère confidentiel de certaines informations orales et écrites qu'ils transmettent dans le cadre de la présente convention à l'exception des informations qui sont dans le domaine public au moment de leur communication.

Chaque partie s'engage à assurer la protection desdites informations contre toute divulgation à des tiers ou tout emploi non autorisé.

Le présent engagement de confidentialité durera pendant toute la durée de la convention.

Concernant les fichiers informatiques pouvant être transmis entre les partenaires, ces derniers s'engagent à respecter en matière, notamment le règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016 et la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE LITIGE

En cas de désaccord, les deux parties s'engagent à trouver un règlement amiable entre elles avant toute saisie d'une instance judiciaire.

En cas d'échec de leur règlement amiable, les litiges nés à l'occasion des présentes seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Fait à Chambéry,

Le

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties,

Sylvie Koska
Vice-présidente de Grand Chambéry

Brice Yungmann
Directeur marketing et communication